

# Audits énergétiques pour les grandes entreprises

---

**DREAL PACA**

**Service Énergie et Logement  
Unité Energie Climat Air**

**Octobre 2016**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

# Audits énergétiques pour les grandes entreprises

---

**Un audit énergétique : pourquoi ?**

**Cadre réglementaire européen**

**Transposition française**

**Les obligés en PACA**

**Plate-forme informatique nationale et liens utiles**

**Les aides**



# Principe de l'audit énergétique (1/2)

---

- Mettre en place une **stratégie d'efficacité énergétique** au sein de entreprises :
  - **opportunité** de gagner en performance économique et énergétique
  - Economies d'énergie sans investissement estimées de 1 à 6% et jusqu'à 10% dans les bâtiments tertiaires : les quick wins  
Premiers gains sur la facture énergétique (rentabilise un audit !)
  - jusqu'à 30 % d'économies, voire dépasser 50 % pour la part de la consommation liée au bâtiment, si le plan d'action préconisé par l'audit est mis en œuvre.
- Audit = démarche initiale pour garantir une **bonne définition des actions de maîtrise de l'énergie**
  - vers le système de management de l'énergie ISO 50 001 :
    - pour développer une gestion méthodique de l'énergie
    - pour faire face à la volatilité des prix de l'énergie et des risques liés au changement climatique

# Principe de l'audit énergétique (2/2)

---

- Identifier les gisements d'économies d'énergie chez les plus gros consommateurs professionnels (tertiaires et industriels)
- Atteindre les **objectifs des engagements européens et français face au changement climatique**

Transcription des engagement dans la **Loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015** :



**-30%** de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Réduire la consommation énergétique finale de **50% en 2050** par rapport à 2012

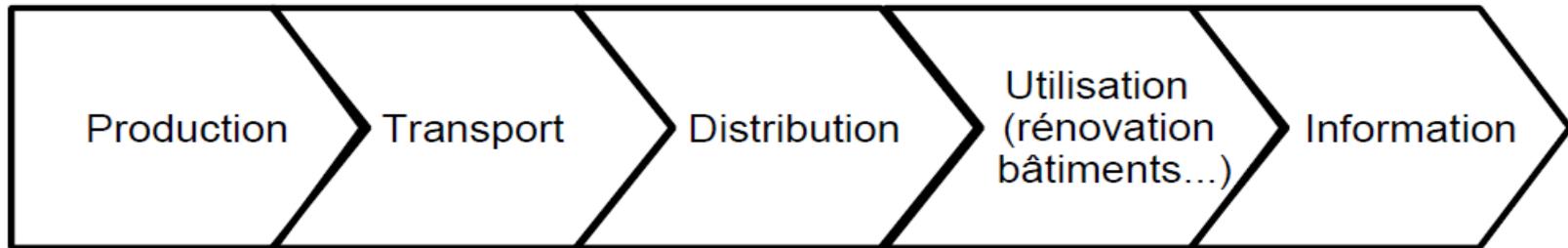
# Cadre réglementaire européen

---

## Directive relative à l'efficacité énergétique du 25/10/2012

Révision de la directive services énergétiques (2006/32) et de la directive cogénération (2004/8)

- Compléter les 3 x 20
- 2 objectifs contraignants décidés pour le CO<sub>2</sub> et les EnR et non pour l'EE, mais des mesures contraignantes
- 30 articles, 15 annexes sur l'ensemble de la chaîne énergétique



- Article 8 : obligation d'audits réguliers pour les grandes entreprises, sauf en cas de mise en place de système de management de l'énergie

# Cadre réglementaire français

---

## Transposition française :

1. Articles L. 233-1 à 4 du code de l'énergie  
**chapitre III sur la performance énergétique des entreprises**  
créé par la loi DDADUE\* du 16 juillet 2013

2. Articles R. 233 -1 à D. 233-9  
fixant les seuils au-delà desquels une personne morale réalise un audit  
énergétique et relatifs aux modalités d'application  
*(ex décrets du 4 décembre 2013 et du 24 novembre 2014 abrogés par décret  
du 30 décembre 2015 qui codifie les textes réglementaires)*

4. Arrêté du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application

5. Ordonnance du 24 décembre 2015

\* portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable

# Cadre réglementaire : Transposition française

---

## 1. Code de l'énergie L. 233-1 à 4 (Loi DDADUE du 16 juillet 2013, art. 40)

Obligation pour les personnes morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés

de réaliser un **audit tous les 4 ans**, le premier au plus tard pour le 05/12/2015

**Ordonnance du 24 décembre 2015 :**

- remise au plus tard le 30 juin 2016
- transmission des informations par voie électronique (plate-forme nationale) dans les 2 mois suivant la réalisation de l'audit.

**Exemption si système de management de l'énergie ISO 50 001**

Sanction : amendes pouvant aller de **2% du CA** (jusqu'à 4% en cas de récidive)

# Cadre réglementaire : Transposition française

---

## 2. Article R. 233-2 de définition du seuil (ex décret du 4 décembre 2013)

Grandes entreprises soumises à l'obligation d'audit  
si pour les deux derniers exercices comptables (du même n°SIREN) :

– effectif de plus de 250 personnes

ou

– CA annuel excédant 50 M€ et total du bilan annuel excédant 43 M€

## 3. Articles D. 233-3 à 9 relatifs aux modalités d'application

(ex-décret du 24 novembre 2014)

Périmètre de l'audit de **80 %** du montant des factures énergétiques  
(pour le 1er audit remis avant le 05/12/15 : 65%)

### Transmission à l'administration :

- Synthèse du ou des rapports (rapport tenu à disposition)
- Définition du périmètre retenu (80 % ou 65 % si remis < 05/12/15)
- Copie des certificats de conformité de l'auditeur délivrés par l'organisme certificateur

# Contenu de l'audit énergétique

---

## 4. Arrêté du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application

### Contenu de la synthèse du rapport à transmettre

- les activités auditées (échantillonnage sur bâtiments possible avec usages énergétiques similaires, surface total des bâtiments)
- clé de répartition des usages par type d'énergie et postes de consommation
- transport : caractérisation de la flotte de véhicules segmentée par mode
- montant de la facture associée au type d'énergie consommée
- hiérarchisation des opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique
- propositions d'actions liées aux opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique, **évaluations des coûts et économies annuelles, TRI, impact éventuel** sur pérennité du bâti et qualité architecturale

**Hiérarchie des actions d'économies d'énergie selon temps de retour sur investissement** < 1 ans | entre 1 à 4 ans | > 4 ans

Méthodologie de l'audit selon norme européenne NF EN 16 247  
Experts qualifiés conformément à la norme NF X 50-091  
auditeur interne sous conditions prévues par l'annexe II

# Les obligés en PACA

Au 1<sup>er</sup> octobre 2016 :  
 sur **400 obligés**, 140 ont remis leur synthèse d'audit (36%)  
 6 sont certifiés ISO 50 001 et 45 sont en cours de réalisation de l'audit (11%)

Audits énergétiques	04	05	06	13	83	84	PACA	
Établissements dont l'effectif > à 250 salariés (ligne A)	3	4	51	162	30	25	275	
Établissements dont le CA > 50 M€ et l'effectif est < à 250 salariés (ligne B)	2	1	23	62	12	14	114	
<b>TOTAL des obligés soumis à audits énergétiques</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>74</b>	<b>224</b>	<b>42</b>	<b>39</b>	<b>389</b>	
<i>Département / régional</i>	1%	1%	19%	58%	11%	10%		
<b>RECEPTION</b>								<i>Reçus / attendus</i>
<b>TOTAL des obligés ayant transmis leurs justificatifs</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>71</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>139</b>	36%
<b>TOTAL des obligés en démarche ISO 50 001</b>			<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>6</b>	2%
<b>TOTAL des obligés en démarche</b>			<b>12</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>43</b>	11%
<i>Proportion par rapport au total des obligés recensés</i>	80%	40%	50%	45%	48%	62%	48%	
<b>Au 01-10-2016</b>	<b>TOTAL DES ENTREPRISES MOBILISEES (ayant répondu et en démarche) :</b>						<b>188</b>	<b>48%</b>

Point de vigilance :

- de nombreuses entreprises dont le siège social est hors PACA ne sont pas comptabilisées dans ce bilan

# Les obligés en PACA

---

Lien avec les **Bilans d'émissions des GES (BEGES)** :

182 entreprises obligées en PACA

<b>Obligés BEGES</b>	MAJ	01/09/16	
Type	Obligés	Rendus	%
Entreprises	182	44	24%
Etablissements publics	74	8	11%
Collectivités	41	3	7%
Etat			
<b>Total</b>	<b>297</b>	<b>55</b>	<b>19%</b>

Démarche inscrite dans le code de l'environnement (L. 229-25 et 26) pour :

- les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés ;
- les personnes morales de droit privé de plus de 250 salariés en outre-mer ;
- les établissements publics employant plus de 250 personnes.

## **Taxe Carbone :**

[www.developpement-durable.gouv.fr/Le-prix-du-carbone.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-prix-du-carbone.html)

[www.developpement-durable.gouv.fr/La-fiscalite-carbone.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-fiscalite-carbone.html)

# Plate-forme informatique nationale et liens utiles

---

Recueil des audits énergétiques sur :

**[audit-energie.ademe.fr](http://audit-energie.ademe.fr)**

Publications recommandées :

**[www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/maitriser-lenergie-atelier-production](http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/maitriser-lenergie-atelier-production)**

DREAL PACA – Rubrique actualisée :

**[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html)**

MEEM (textes + FAQ) :

**[www.developpement-durable.gouv.fr/Audit-energetique-reglementaire\\_41540.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Audit-energetique-reglementaire_41540.html)**

Bilan régional sur l'Observatoire régional Énergie Climat Air

**[Oreca.regionpaca.fr](http://Oreca.regionpaca.fr)**

# Les aides

---

## Aides aux entreprises pour la transition énergétique

- Prêts aux PME "Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique"
- Prêts Verts BPI France
- Prêt Éco-Énergie (PEE) BPI France
- Prêts Verts bonifiés (usine sobre)
- Projets Industriels d'Avenir (PIAVE)
- Appels à manifestation d'intérêt de l'ADEME dans le cadre du Programme des investissements d'avenir
- Fonds Chaleur de l'ADEME
- Les Certificats d'économies d'énergie (CEE)
- Programme SMEn par l'ATEE (CEE)
- Dispositif Eco'Energies et guide de l'énergie de la CCI Nice Côte d'Azur

Détails sur :

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/aides-aux-entreprises-pour-la-transition-a9047.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/aides-aux-entreprises-pour-la-transition-a9047.html)

Actualité du **financement** pour la transition énergétique, rubrique financement du MEEM :

[www.developpement-durable.gouv.fr/Boite-a-outils-pour-les,45215.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Boite-a-outils-pour-les,45215.html)

[www.developpement-durable.gouv.fr/Les-aides-pour-les-collectivites.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-aides-pour-les-collectivites.html)

# La maîtrise de la demande énergétique

---

Efficacité énergétique en entreprises - Effacement de consommation  
Réseaux électriques intelligents - EcoWatt PACA  
Certificats d'économies d'énergie (CEE)  
Rénovation durable de l'éclairage public



... en lien avec le SRCAE,  
la loi de transition énergétique pour la croissance verte,  
et les territoires TEPCV



**Rubrique des économies d'énergie :**  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/economies-d-energie-r181.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/economies-d-energie-r181.html)

## Contact :

DREAL PACA, Service Énergie et Logement, unité énergie climat air

**Stéphanie GOURMELEN**

[stephanie.gourmelen@developpement-durable.gouv.fr](mailto:stephanie.gourmelen@developpement-durable.gouv.fr)

Tel. 04 88 22 63 18 - 06 46 75 16 33